

■ **Le rendez-vous du patrimoine**

Frédérique Perrotin

Holding animatrice : la Cour de cassation prend position

■ **Ile-de-France**

Delphine Bauer

Le barreau de Paris et la Fondation des femmes s'engagent contre les violences conjugales

■ **Immobilier**

Patrice Battistini

Les modalités du dispositif d'occupation par des résidents temporaires de locaux vacants sont précisées

■ **Droit du tourisme**

Marc Richevaux

Les locations touristiques saisonnières et les lois de procédure (Cass. 3^e civ., 16 mai 2019)

■ **Divers**

Jean-Sylvestre Bergé

Le concept juridique de monnaie

■ **Les saveurs du palais**

Laurence de Vivienne

Deux jours de gastronomie détox aux Étangs de Corot

■ **Ventes publiques**

Bertrand Galimard Flavigny

Les îles Ioniennes

ACTUALITÉ Ile-de-France



Le barreau de Paris et la Fondation des femmes s'engagent contre les violences conjugales ^{146y6}

Delphine BAUER

Le 8 mars 2018, le barreau de Paris et la Fondation des femmes lançaient ensemble le programme « 365 dossiers - 365 avocats : agissons ensemble pour le droit des femmes ». Le but ? Apporter un accompagnement juridique gratuit aux femmes en situation de détresse, victimes de discrimination et surtout de violences conjugales. Plus d'un an après son lancement, plus de 200 dossiers ont été pris en charge. Cet accompagnement est une étape indispensable pour permettre aux femmes de faire valoir leurs droits, de se mettre à l'abri et de mettre fin aux violences sexuelles et sexistes. Alors que les féminicides en France font la Une des journaux depuis quelques jours, que Marlène Schiappa a annoncé la tenue d'un Grenelle des violences conjugales en septembre, et que Nicole Belloubet, garde des Sceaux, souhaite renforcer certaines mesures (bracelets anti-rapprochement, téléphone grave danger, ordonnances de protection ou encore mission d'inspection...), la question de l'accès au droit est plus que jamais une urgence.

Les violences faites aux femmes en France sont une réalité qui fait froid dans le dos. Chaque année, 225 000 femmes sont victimes de violences conjugales, 84 000 femmes de violences sexuelles, et des milliers d'entre elles sont discriminées ou harcelées en raison de leur sexe. Si des associations existent pour les prendre en charge psychologiquement et pour leur fournir un accompagnement, le volet ju-

ridique de leurs éventuelles procédures reste le parent pauvre de leurs démarches. C'est pour répondre à ces besoins, pourtant essentiels, que le barreau de Paris et la Fondation des femmes se sont associés pour permettre une assistance dans le parcours judiciaire des femmes, le 8 mars 2018. Un lien d'autant plus naturel que Valence Borgia, avocate, est l'une des co-fondatrices de la Fondation des femmes.

Suite en p. 8